

Paraît lorsque la  
Municipalité le juge  
nécessaire

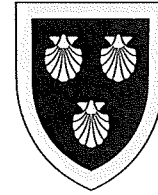
(Affiché dans les trois  
villages et publié sur le site  
communal).

N° 05/2020

## INFORMATIONS OFFICIELLES

[www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch)  
[greffe@goumoens.ch](mailto:greffe@goumoens.ch)

Commune de  
Goumoëns



### **Complément d'information sur la présence de métabolites de chlorothalonil dans l'eau potable**

Notre Autorité revient sur ce sujet et confirme que, suite aux dernières analyses des sources et captages qui montraient une concentration de 0.276 ug/L de chlorothalonil R 471811(M4) alors que la valeur à ne pas dépasser est désormais de 0.100 ug/L, notre région est dorénavant principalement alimentée par l'eau du lac.

Pour information et selon renseignements obtenus, la tolérance d'un micropolluant considéré comme « non pertinent » est de 10 microgrammes (ug). Le métabolite du chlorothalonil a été considéré comme « pertinent » car potentiellement cancérigène, raison pour laquelle la teneur autorisée a été divisée par 100, soit 0,1 microgramme/litre (ug).

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a édicté le 8 août 2019, une directive fixant le seuil maximal de tolérance de chaque métabolite du chlorothalonil à 0,1 ug/L. Au début de l'année 2020, un nouveau métabolite, le R 471811, a été détecté puis recherché. Il s'avère que sa présence est 10 fois supérieure aux métabolites recensés jusque-là d'où l'obligation de prendre rapidement des mesures.

Cependant l'alimentation en eau du lac a engendré un autre problème ; l'eau brune dans les anciennes tuyauteries de certains bâtiments. L'eau de source, chargée en calcaire, que l'on avait jusqu'à présent ne posait pas de problème. Par contre, l'eau du lac qui est moins dure et par conséquent un peu plus corrosive, attaque la rouille contenue dans ces anciennes installations, d'où, dans les plus vieux bâtiments, une eau légèrement brunâtre.

La Municipalité n'a toujours pas reçu le résultat des nouvelles analyses communiquées par la Ville de Lausanne via l'AIAE mais cette dernière confirme que l'eau est parfaitement consommable et sans risque aucun.

Notre Autorité suit cette affaire de près et ne manquera de donner de nouvelles informations si nécessaire via un tous-ménages, des informations affichées dans les armoires officielles et publiées sur le site Internet communal.

### **Fête nationale du 1<sup>er</sup> août et illumination de la Tour d'eau**

Malheureusement, en raison des mesures liées au COVID-19, il n'y aura pas d'organisation de fête nationale cette année. En revanche, les cloches sonneront à 20h00 comme chaque année et la Tour d'eau sera à nouveau illuminée durant une partie de la nuit. Notre Autorité remercie d'ores et déjà les habitants de bien vouloir, malgré tout, pavoiser les maisons, balcons, etc. Quant aux feux d'artifice, il est rappelé **que pour des questions évidentes de sécurité, les fusées sont strictement interdites dans les trois villages** et qu'il y a lieu de porter une attention toute particulière aux autres feux d'artifice (vésuves, allumettes bingales, etc.); **notre Autorité recommande de se conformer impérativement aux directives**

**cantonaux en la matière affichées dans les armoires officielles et publiées sur le site communal.**

### **Centre de tri**

La Municipalité a le plaisir d'annoncer que depuis le début de ce mois, c'est M. Patrick Pochon, actuel remplaçant de M. Laurent Vulliamy qui succède au prénommé pour la surveillance de la déchetterie. Notre Autorité remercie M. Vulliamy pour le très bon travail accompli et souhaite la plus cordiale bienvenue à M. Pochon au sein de l'équipe des collaborateurs communaux.

### **Relevé des compteurs d'eau par la voirie**

Les personnes concernées sont priées de prendre note que les employés du service communal de voirie passeront dès la mi-septembre relever les compteurs d'eau. Nous remercions d'ores et déjà les intéressés de leur réserver bon accueil.

### **Jeux enfants cimetière**

A plusieurs reprises, des enfants ont été vus en train de jouer dans le cimetière. Nous rappelons ici que ce lieu n'est pas une place de jeux et que le respect et la décence s'imposent. Dès lors, nous remercions les parents de prendre toutes les mesures pour que ce genre d'incident ne se reproduise plus.

### **Nuit des Perséides**

Chaque année, durant la première quinzaine du mois d'août, a lieu l'une des plus belles pluies d'étoiles filantes, les Perséides. Le projet du même nom s'est constitué en association à but non lucratif avec son siège à Orbe. La Commune de Goumoëns a décidé de soutenir ce projet et pour la première année, éteindra ses éclairages publics **dans la nuit du 12 août au 13 août de 22h00 à 04h00**, afin d'offrir à toutes et tous, au moins une fois dans l'année, la vision de notre galaxie.

## ***Vie à la campagne***

*Avant de conclure, notre Autorité tient à relever ici que nous avons la chance de vivre dans une Commune agréable et bien vivante formée de trois villages, avec bon nombre de services à la population, un futur collège tout beau tout neuf, des forêts et chemins pour les marches et autres balades, de beaux paysages agricoles, changeant au rythme des saisons et ce, avec l'incontournable Tour d'eau en toile de fond. Mais la campagne c'est aussi des tracteurs, des moissonneuses batteuses qui peuvent tourner la nuit, des travaux urgents sans avis préalable, une église à Goumoens-la-Ville et un ancien collège à Eclagnens avec des cloches qui sonnent, des odeurs pas très agréables parfois, des manifestations organisées, une grande salle où se déroulent des concerts, bals et autres mariages, et avec la belle saison, des piscines avec des enfants qui jouent et parfois crient, des apéritifs tardifs bruyants, etc.*

*Aussi la Municipalité tient à remercier chacune et chacun de leurs compréhension et tolérance à l'encontre de ce qui précède et souhaite à tous un bel été.*

La Municipalité